



(19)

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 2 517 976 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
31.10.2012 Bulletin 2012/44

(51) Int Cl.:
B65D 73/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 12166101.1

(22) Date de dépôt: 30.04.2012

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME

(30) Priorité: 28.04.2011 FR 1153647

(71) Demandeur: **Establissemens Edouard Rousseau
94100 Saint Maur des Fosses (FR)**

(72) Inventeur: **Beyssac, Franck
94106 SAINT-MAUR DES FOSSES (FR)**

(74) Mandataire: **Demulsant, Xavier
Dejade & Biset
35, rue de Châteaudun
75009 Paris (FR)**

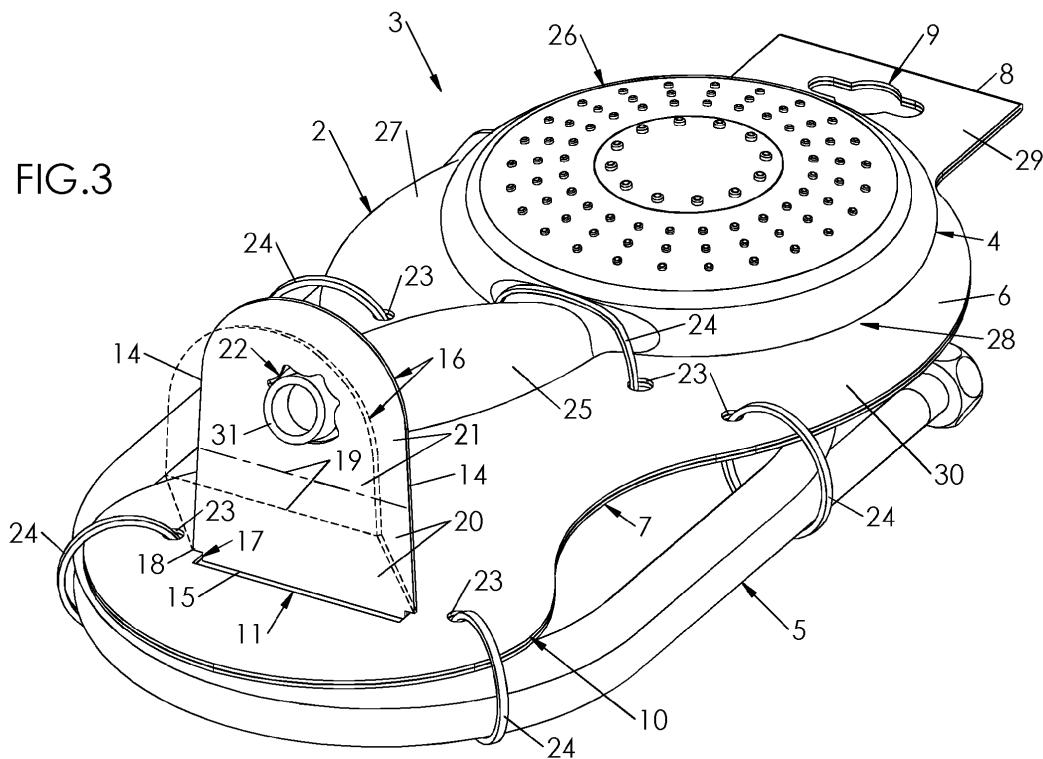
(54) **Présentoir pour un article tel qu'une douchette, et packaging comprenant un tel présentoir accompagné de son article**

(57) Présentoir (2) pour un article (4) tel qu'une douchette, ledit article (2) comprenant un manche (25) et une tête (26), ce présentoir (2) étant caractérisé en ce qu'il comprend :

- Une partie (27) de support sensiblement plane, formant

une zone (28) d'accueil de la tête (26) de l'article (4),
- Une languette (16) faisant saillie de la partie (27) de support au voisinage d'une extrémité inférieure de celle-ci, cette languette (16) étant munie d'une échancrure (22) pour le passage d'une extrémité (31) filetée du manche (25) de l'article (2).

FIG.3



Description

[0001] L'invention a trait au domaine du conditionnement et de la présentation des articles manufacturés, et plus particulièrement des douchettes de bain, éventuellement associées à des accessoires tels que des flexibles d'alimentation en eau.

[0002] Une douchette de bain comprend une tête, munie de buses pour la projection de l'eau sous forme de jets, et un manche solidaire de la tête (et éventuellement muni d'un sélecteur ou d'un interrupteur), dont une extrémité est filetée pour permettre le vissage d'un raccord prévu à une extrémité du flexible d'alimentation.

[0003] Le conditionnement des douchettes de bain est complexe pour au moins deux raisons : premièrement, la multiplicité des formes que peuvent adopter les douchettes rend difficile l'utilisation d'un unique présentoir adaptable à plusieurs gammes de douchettes ; deuxièmement, les formes ergonomiques des douchettes rend difficile l'utilisation de présentoirs de formes simples.

[0004] On connaît de la demande de brevet français FR 2 775 665 un dispositif de présentation d'une douchette de bain, qui comprend une plaquette de suspension et une capsule de clipage par laquelle la douchette est accrochée à la plaquette. Cette solution présente un double inconvénient. D'abord, elle est encombrante car la plaquette s'étend dans le prolongement de la douchette. Ensuite, elle ne permet pas à l'acheteur de vérifier la bonne dimension du filetage de la douchette.

[0005] On connaît de la demande de brevet européen EP 1 209 095 un présentoir pour une douchette, qui comprend une première partie enveloppant la tête de la douchette, et une deuxième partie propre à accueillir une extrémité du manche de la douchette. Si ce présentoir a, sur le dispositif du document FR 2 775 665, l'avantage de permettre à l'utilisateur de vérifier la dimension du filetage de la douchette, il présente en revanche l'inconvénient majeur de n'être adapté qu'à un seul type de douchette, de dimensions prédéterminées. Toute variation dans le diamètre de la tête ou dans la longueur du manche nécessite en effet de modifier en profondeur les dimensions du présentoir. Il semble impossible de standardiser ce présentoir en l'adaptant à plusieurs gammes de douchettes de formes ou de tailles différentes.

[0006] Un premier objectif est de permettre une certaine standardisation de la présentation d'articles tels que des douchettes, au moyen d'un présentoir universel.

[0007] Un deuxième objectif est de simplifier la fabrication d'un tel présentoir.

[0008] Un troisième objectif est de permettre à l'acheteur de manipuler sans difficulté l'article présenté en minimisant la gêne occasionnée par la présence du présentoir.

[0009] Un quatrième objectif est de permettre à l'acheteur de vérifier la compatibilité de l'article (notamment une douchette) avec un système existant (notamment une connectique sur un flexible d'alimentation en eau).

[0010] Il est par conséquent proposé, selon un premier

aspect, un présentoir pour un article tel qu'une douchette, ledit article comprenant un manche et une tête, ce présentoir comprenant :

- 5 - une partie de support sensiblement plane, formant une zone d'accueil de la tête de l'article,
- une languette faisant saillie de la partie de support au voisinage d'une extrémité inférieure de celle-ci, cette languette étant munie d'une échancrure pour le passage d'une extrémité filetée du manche de l'article.

[0011] Il est proposé, selon un deuxième aspect, un flanc destiné à être plié pour l'obtention d'un présentoir tel que décrit ci-dessus, ce flanc comprenant :

- au voisinage d'une extrémité, une ligne de découpe ouverte, définissant le contour de la languette, une ligne de pliage étant définie entre deux extrémités de la ligne de découpe,
- une échancrure à l'intérieur du périmètre défini par la ligne de découpe.

[0012] Il est proposé, selon un troisième aspect, un packaging comprenant :

- un présentoir tel que décrit ci-dessus,
- un article (notamment une douchette) comprenant une tête et un manche muni d'une extrémité filetée, la tête de l'article se trouvant dans la zone d'accueil de la partie de support, et le manche s'étendant obliquement par rapport à la partie de support, l'extrémité filetée du manche traversant l'échancrure au travers de la languette,
- un éventuel accessoire (notamment un flexible d'alimentation de la douchette) peut être fixé sur le présentoir sur une face postérieure de celui-ci,
- des moyens de fixation de l'article au présentoir sur une face antérieure de celui-ci.

[0013] Diverses caractéristiques supplémentaires peuvent être prévues, seules ou en combinaison, notamment :

- 45 - La languette comprend une ligne de pliage séparant une section d'extrémité de la languette, munie de l'échancrure, d'une section de base, par laquelle la languette fait saillie de la partie de support, cette ligne de pliage permettant le fléchissement de la section d'extrémité par rapport à la section de base.
- La partie de support est formée de deux demi-flancs, à savoir un demi-flanc antérieur et un demi-flanc postérieur, repliés l'un sur l'autre.
- La languette est solidaire du demi-flanc postérieur, et s'étend au travers d'une fente pratiquée en regard dans le demi-flanc antérieur.
- La languette présente une largeur allant diminuant depuis une section de base jusqu'à une section d'ex-

trémité.

- A sa base, la languette présente un décrochement formant une dent d'encliquetage de la languette sur le demi-flanc antérieur.
- Le présentoir comprend, à une extrémité supérieure de la partie de support, une patte munie d'une découpe oblongue pour la suspension du présentoir à un rail.

[0014] D'autres objets et avantages de l'invention apparaîtront à la lumière de la description d'un mode de réalisation donné à titre d'exemple illustratif, description faite ci-après en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en plan montrant un flanc à plat, dont le pliage conduit à un support de présentation pour une douchette ;
- la figure 2 est une vue en perspective montrant un présentoir obtenu par pliage du flanc de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue en perspective de dessus montrant un packaging comprenant un présentoir du type représenté sur la figure 2, une douchette fixée sur une face antérieure du présentoir, et un flexible sur une face postérieure du présentoir ;
- la figure 4 est une vue de face montrant le packaging de la figure 3,
- la figure 5 est une vue de côté montrant le packaging de la figure 3 ;
- la figure 6 est une vue en perspective montrant le packaging de la figure 3, suivant une autre orientation.

[0015] On a représenté sur la figure 1 un flanc 1, réalisé dans un matériau plat tel que carton, dont le pliage conduit à un présentoir 2 illustré sur la figure 2, entrant lui-même dans la composition d'un conditionnement 3 (ci-après dénommé « packaging » en conformité avec les usages en vigueur dans la vente d'articles), illustré sur les figures 3 à 6, pour la présentation et la vente d'un ou plusieurs articles 4, notamment dans le domaine de la robinetterie. Cet article 4 est en l'espèce une douchette, laquelle peut être associée, comme illustré sur les figures 3 à 6, à un accessoire 5 tel qu'un flexible d'alimentation en eau de la douchette 4.

[0016] Le flanc 1 se compose de deux demi-flancs 6, 7, à savoir un demi-flanc 6 antérieur et un demi-flanc 7 postérieur, sensiblement symétriques par rapport à une ligne 8 centrale de pliage (représentée en trait mixte sur la figure 1) autour de laquelle les demi-flancs 6, 7 sont destinés à être repliés l'un sur l'autre, comme cela est expliqué ci-après. Les demi-flancs 6, 7 présentent sensiblement le même contour, en l'espèce en forme de semelle orthopédique. Cette forme n'est pas limitative : elle pourrait être carrée, rectangulaire, elliptique, en fuseau, en ogive, sans que cela affecte les fonctionnalités du présentoir 2.

[0017] Comme cela est visible sur la figure 1, le flanc

1 présente deux découpes 9 oblongues, prévues l'une sur le demi-flanc 6 antérieur, l'autre sur le demi-flanc 7 postérieur, symétriques par rapport à la ligne 8 centrale de pliage, destinées à former par superposition un trou pour le passage d'un rail de suspension du présentoir 2 au sein d'une gondole.

[0018] Le demi-flanc 6 antérieur est, à une extrémité 10 inférieure, muni d'une fente 11 qui s'étend suivant une direction transversale perpendiculaire à la direction générale (longitudinale) d'extension du flanc 1.

[0019] A l'opposé par rapport à la ligne 8 centrale de pliage, le demi-flanc 7 postérieur est muni d'une ligne 12 de découpe ouverte, sensiblement en forme de U, comprenant une âme 13 en arc de cercle, et deux segments 14 latéraux qui forment entre eux un angle fermé, de l'ordre de quelques degrés. Une ligne 15 de pliage (représentée en trait mixte sur la figure 1) est définie entre les extrémités en regard des segments 14 latéraux.

[0020] La ligne 12 de découpe et la ligne 15 de pliage délimitent ainsi une languette 16 dont la fonction est expliquée ci-après.

[0021] Comme on le voit nettement dans le cercle de détail de la figure 1, à leur extrémité les segments 14 latéraux de la ligne 12 de découpe forment un décrochement 17 définissant une dent 18 dont la fonction est expliquée ci-après.

[0022] Mesurée transversalement à la jonction de l'âme 13 avec les segments 14 latéraux et au niveau du décrochement 17, la largeur de la languette 16 est inférieure à la longueur de la fente 11 (également mesurée transversalement). En revanche, mesurée transversalement au niveau des dents 18, la largeur de la languette 16 est supérieure à la longueur de la fente 11.

[0023] Une ligne 19 de pliage secondaire est formée transversalement au travers de la languette 16, reliant les deux segments 14 latéraux. Cette ligne 19 de pliage secondaire sépare la languette 16 en une section 20 de base, du côté de la ligne 15 de pliage, et une section 21 d'extrémité, du côté de l'âme 13 de la ligne 12 de découpe.

[0024] Comme cela est visible sur la figure 1, une échancrure 22 est ménagée dans la section 21 d'extrémité. Cette échancrure 22 est formée par une découpe à contour fermé en forme générale d'étoile.

[0025] Le flanc 1 est par ailleurs percé d'une pluralité de trous 23, formés symétriquement par rapport à la ligne 8 centrale de pliage dans les demi-flancs 6, 7, pour le passage de colliers 24 de fixation d'un ou plusieurs articles 4 (éventuellement assorti(s) d'un ou plusieurs accessoires 5) sur le présentoir 2.

[0026] Plus précisément, comme cela est représenté sur la figure 1, chaque demi-flanc 6, 7 est percé d'au moins deux trous 23 centraux pour le passage d'un collier 24 de fixation de la douchette 4 au présentoir 2, qui enserre un manche 25 de la douchette 4 à une jonction avec une tête 26 de la douchette 4. En variante, et comme illustré sur les figures 3 à 6, chaque demi-flanc 6, 7 peut être percé de trous 23 périphériques pour la fixation d'ac-

cessoires 5 sur le présentoir 2 au moyen de colliers 24 de serrage supplémentaires.

[0027] Le présentoir 2 seul est illustré sur la figure 2. Il est obtenu par pliage du flanc 1 qui vient d'être décrit, par la procédure suivante :

- d'abord, on exerce une poussée sur la languette 16 jusqu'à provoquer son détachement du demi-flanc 7 postérieur le long de la ligne 12 de découpe ;
- on replie ensuite la languette 16 autour de sa ligne 15 de pliage, pour la positionner en saillie sensiblement à angle droit par rapport au demi-flanc 7 postérieur ;
- puis on replie le demi-flanc 6 antérieur sur le demi-flanc 7 postérieur autour de la ligne 8 centrale de pliage, du côté où s'étend la languette 16. Lors de ce repli, on insère la languette 16 dans la fente 11. Parvenue au voisinage des dents 18, la fente 11 vient frotter contre les segments latéraux 14, dont la largeur croissante devient supérieure à la longueur de la fente 11. On force alors la pénétration de la languette 16 dans la fente 11 jusqu'à ce que celle-ci dépasse les dents 18 pour venir s'encliquer dans les décrochements 17, ce qui provoque le blocage du demi-flanc 6 antérieur dans sa position repliée contre le demi-flanc 7 postérieur, comme illustré dans le cercle de détail de la figure 2. La languette 16 s'étend alors en saillie, sensiblement perpendiculairement aux demi-flancs 6, 7, au travers de la fente 11.

[0028] Les demi-flancs 6, 7 ainsi superposés et maintenus l'un contre l'autre forment conjointement une partie 27 de support sensiblement plane, formant une zone 28 d'accueil de la tête 26 de la douchette 4.

[0029] Les découpes 9 oblongues des deux demi-flancs 6, 7 sont positionnées au droit l'une de l'autre. On voit sur la figure 2 que ces découpes 9 sont formées dans une patte 29 qui s'étend à une extrémité supérieure de la partie 27 de support.

[0030] De même, les trous 23 percés dans chaque demi-flanc 6, 7 se trouvent au droit les uns des autres. On voit également que les contours des demi-flancs 6, 7 sont confondus.

[0031] La languette 16, qui fait saillie à angle droit de la partie 27 de support du côté d'une face 30 antérieure et au voisinage d'une extrémité inférieure de celle-ci, est prévue pour recevoir le manche 25 de la douchette 4.

[0032] Plus précisément, comme cela est visible sur la figure 3, l'échancrure 22 est prévue pour permettre le passage d'une extrémité 31 filetée du manche 25 de la douchette 4, de manière à permettre à un acheteur de vérifier la compatibilité du filetage avec une connectique de son choix, de dimension prédéterminée.

[0033] La forme étoilée de l'échancrure 22 est prévue pour assurer un serrage suffisant de l'extrémité 31 filetée du manche 25, de manière à garantir le maintien en position de la douchette 4 sur le présentoir 2.

[0034] Grâce à sa ligne 19 de pliage secondaire, la languette 16 présente une certaine flexibilité, la section 21 d'extrémité pouvant s'articuler par rapport à la section 20 de base autour de cette ligne 19 de pliage. Il en résulte une certaine latitude dans le positionnement de la languette 16, entre :

- une position normale, représentée en trait plein sur les figures 3 et 5, dans laquelle la languette 16 s'étend perpendiculairement à la partie 27 de support, correspondant à une certaine taille et/ou une certaine dimension de douchette, et
- une position fléchie, représentée en trait pointillé sur les figures 3 et 5, dans laquelle la section 20 de base est inclinée par rapport à la position normale, et dans laquelle la section 21 d'extrémité peut conserver une position sensiblement perpendiculaire à la partie 27 de support.

[0035] Avec le présentoir 2, on peut former un packaging 3 comprenant au moins :

- le présentoir 2,
- une douchette 4,
- un organe 24 de fixation de la douchette 4 sur le présentoir 2.

[0036] La douchette 4 est montée sur le présentoir 2 sur la face 20 antérieure de celui-ci, destinée à être tournée vers les acheteurs une fois le présentoir 2 suspendu par les découpes oblongues 9 à un rail de présentation.

[0037] La tête 26 de la douchette est reçue dans la zone 28 d'accueil prévue à cet effet, et le manche 25 est positionné obliquement par rapport au plan de la partie 27 de support (comme illustré sur la figure 5), de manière à introduire l'extrémité 31 filetée au travers de l'échancrure 22 étoilée ménagée dans la languette 16.

[0038] Pour fixer solidement et de manière inviolable la douchette 4 sur le présentoir 2, on rapporte un organe 24 de fixation, en l'espèce un collier de serrage en matière plastique tel que polyamide ou analogue. Ce collier 24 est inséré dans les trous 23 et vient enserrer le manche 25 de la douchette à sa jonction avec la tête 26. Il en résulte une fixation ferme et définitive, de même qu'un positionnement précis de la douchette 4 sur le présentoir 2, sans possibilité de séparation ou de déplacement, sauf à endommager le présentoir 2.

[0039] Le packaging 3 peut en outre comprendre un ou plusieurs accessoires 5 supplémentaires.

[0040] Comme cela est visible sur les figures 3 à 6, le packaging 3 peut notamment inclure un flexible 5 pour le raccordement de la douchette 4 à un robinet, et pour son alimentation en eau depuis celui-ci.

[0041] Des trous 23 périphériques supplémentaires peuvent alors être prévus dans le présentoir 2 pour le passage de colliers 24 de serrage, permettant de réaliser la fixation du flexible 5 sur le présentoir 2, de préférence du côté d'une face 32 postérieure de celui-ci, opposée

à sa face 30 antérieure.

[0042] Le présentoir 2 qui vient d'être décrit, et le packaging 3 qu'il contribue à former, présentent les avantages suivants.

[0043] Premièrement, le présentoir 2 peut convenir à différents types de douchettes 4, de gammes, de dimensions et/ou de formes variées, sans qu'il soit nécessaire de modifier la forme générale du présentoir 2 qui est universel et permet par conséquent de standardiser la présentation des articles.

[0044] Deuxièmement, la fabrication du présentoir 2 est simple. Elle peut être réalisée par une découpe et un pliage simples d'un flanc 1 réalisé dans un matériau plat tel que carton, feuille plastique, ou analogue.

[0045] En effet, il suffit, pour positionner la douchette 4, d'introduire l'extrémité 31 filetée du manche 25 dans l'échancrure 22 et de placer la tête 26 contre la face 30 antérieure (laquelle est plane). Eventuellement, dans les cas extrêmes une modification du positionnement des trous 23 est à prévoir, ce qui limite quoi qu'il en soit les modifications à apporter au présentoir 2. Grâce à planéité de la partie 27 de support, le présentoir est adapté à plusieurs diamètres de tête 26, comme illustré sur la figure 4 où l'on a représenté en pointillés une tête 26 de diamètre supérieur. La flexibilité de la languette 16 permet de garantir une adaptation du présentoir à la plupart des longueurs de manche 25 (comme illustré sur la figure 5, où l'on a représenté en pointillés un manche 25 de longueur supérieure), sans qu'il soit nécessaire de modifier la position des trous 23.

[0046] Troisièmement, grâce notamment à la planéité de la partie 27 de support, et à l'extension en saillie de la languette 16, le manche 25 de la douchette 4 s'étend obliquement par rapport à la partie 27 de support, ce qui ménage autour du manche 25 de l'espace libre pour permettre la manipulation sans difficulté de la douchette 4.

[0047] Quatrièmement, la présence de l'échancrure 22 dans une section 21 d'extrémité de la languette 16 permet à l'acheteur de vérifier sans difficulté la compatibilité du filetage de l'extrémité 31 avec une connectique de son choix.

[0048] En outre, la forme de la partie 27 de support, et en particulier sa planéité, permet d'y accrocher des accessoires 5, notamment un flexible, sur une face 32 postérieure. En d'autres termes il est possible d'accrocher des articles et/ou accessoires des deux côtés du présentoir 2.

Revendications

1. Présentoir (2) pour un article (4) tel qu'une douchette, ledit article (2) comprenant un manche (25) et une tête (26), ce présentoir (2) étant caractérisé en ce qu'il comprend :

- Une partie (27) de support sensiblement plane, formant une zone (28) d'accueil de la tête (26)

de l'article (4),

- Une languette (16) faisant saillie de la partie (27) de support au voisinage d'une extrémité inférieure de celle-ci, cette languette (16) étant munie d'une échancrure (22) pour le passage d'une extrémité (31) filetée du manche (25) de l'article (2).

2. Présentoir (2) selon la revendication 1, caractérisé en ce que la languette (16) comprend une ligne (19) de pliage séparant une section (21) d'extrémité de la languette (16), munie de l'échancrure (22), d'une section (20) de base, par laquelle la languette (16) fait saillie de la partie (27) de support, cette ligne (19) de pliage permettant le fléchissement de la section (21) d'extrémité par rapport à la section (20) de base.
3. Présentoir (2) selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que ladite partie (27) de support est formée de deux demi-flancs, à savoir un demi-flanc (6) antérieur et un demi-flanc (7) postérieur, repliés l'un sur l'autre.
4. Présentoir (2) selon la revendication 3, caractérisé en ce que la languette (16) est solidaire du demi-flanc (7) postérieur, et s'étend au travers d'une fente (11) pratiquée en regard dans le demi-flanc (6) antérieur.
5. Présentoir (2) selon la revendication 4, caractérisé en ce que la languette (16) présente une largeur allant diminuant depuis une section (20) de base jusqu'à une section (21) d'extrémité.
6. Présentoir (2) selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'à sa base la languette (16) présente un décrochement (17) formant une dent (18) d'encliquetage de la languette (16) sur le demi-flanc (6) antérieur.
7. Présentoir (2) selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend, à une extrémité supérieure de la partie (27) de support, une patte (29) munie d'une découpe (9) oblongue pour la suspension du présentoir (2) à un rail.
8. Flanc (1) destiné à être plié pour l'obtention d'un présentoir selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend, au voisinage d'une extrémité, une ligne (12) de découpe ouverte, définissant le contour de la languette (16), une ligne (15) de pliage étant définie entre deux extrémités de la ligne (12) de découpe, et en ce qu'il présente une échancrure (22) à l'intérieur du périmètre défini par la ligne (12) de découpe.
9. Packaging (3) comprenant un présentoir (2) selon

l'une des revendications 1 à 7, un article (4) comprenant une tête (26) et un manche (25) muni d'une extrémité (31) filetée, et des moyens (24) de fixation de l'article (4) au présentoir (2) sur une face (30) antérieure de celui-ci, dans lequel la tête (26) de l'article (4) se trouve dans la zone (28) d'accueil de la partie (27) de support, et dans lequel le manche (25) s'étend obliquement par rapport à la partie (27) de support, l'extrémité (31) filetée du manche (25) traversant l'échancrure (22) au travers de la languette (16). 5 10

10. Packaging (3) selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** ledit article (4) est une douchette. 15

11. Packaging (3) selon la revendication 9 ou la revendication 10, **caractérisé en ce qu'il** comprend un accessoire (5) fixé sur le présentoir (2) sur une face postérieure de celui-ci. 20

12. Packaging (3) selon les revendications 10 et 11, prises en combinaison, **caractérisé en ce que** ledit accessoire (5) est un flexible d'alimentation de la douchette (4). 25

25

30

35

40

45

50

55

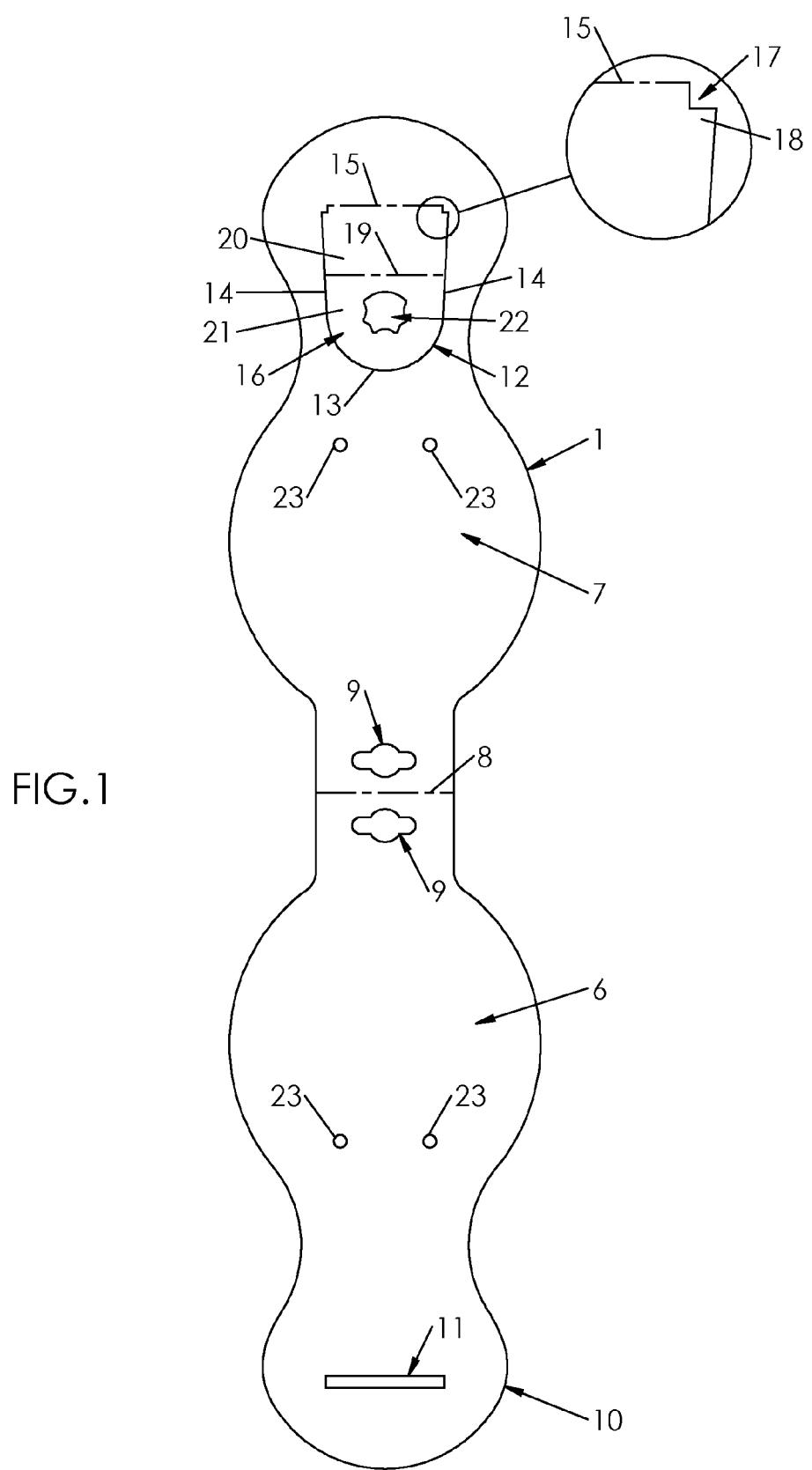
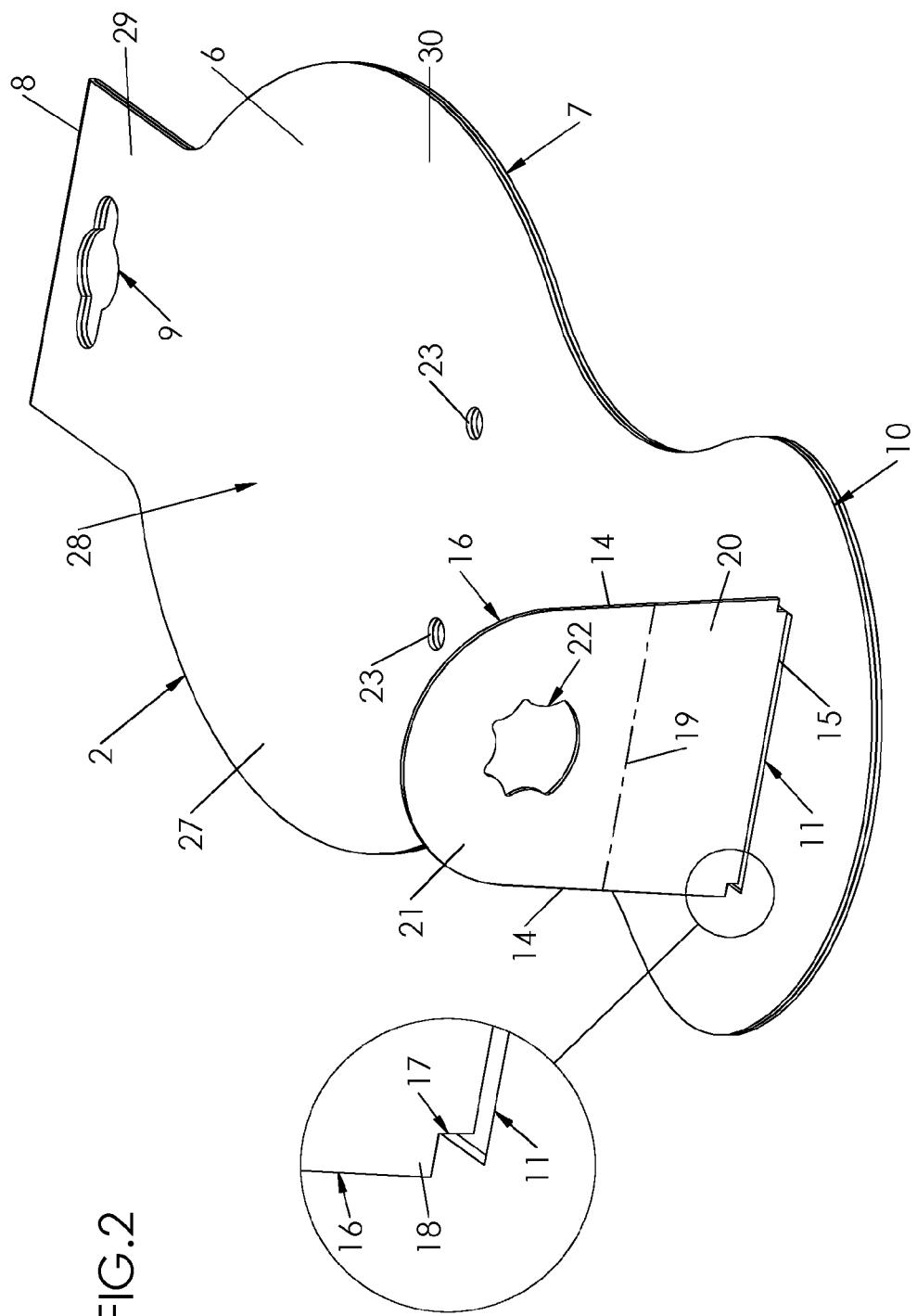


FIG.2



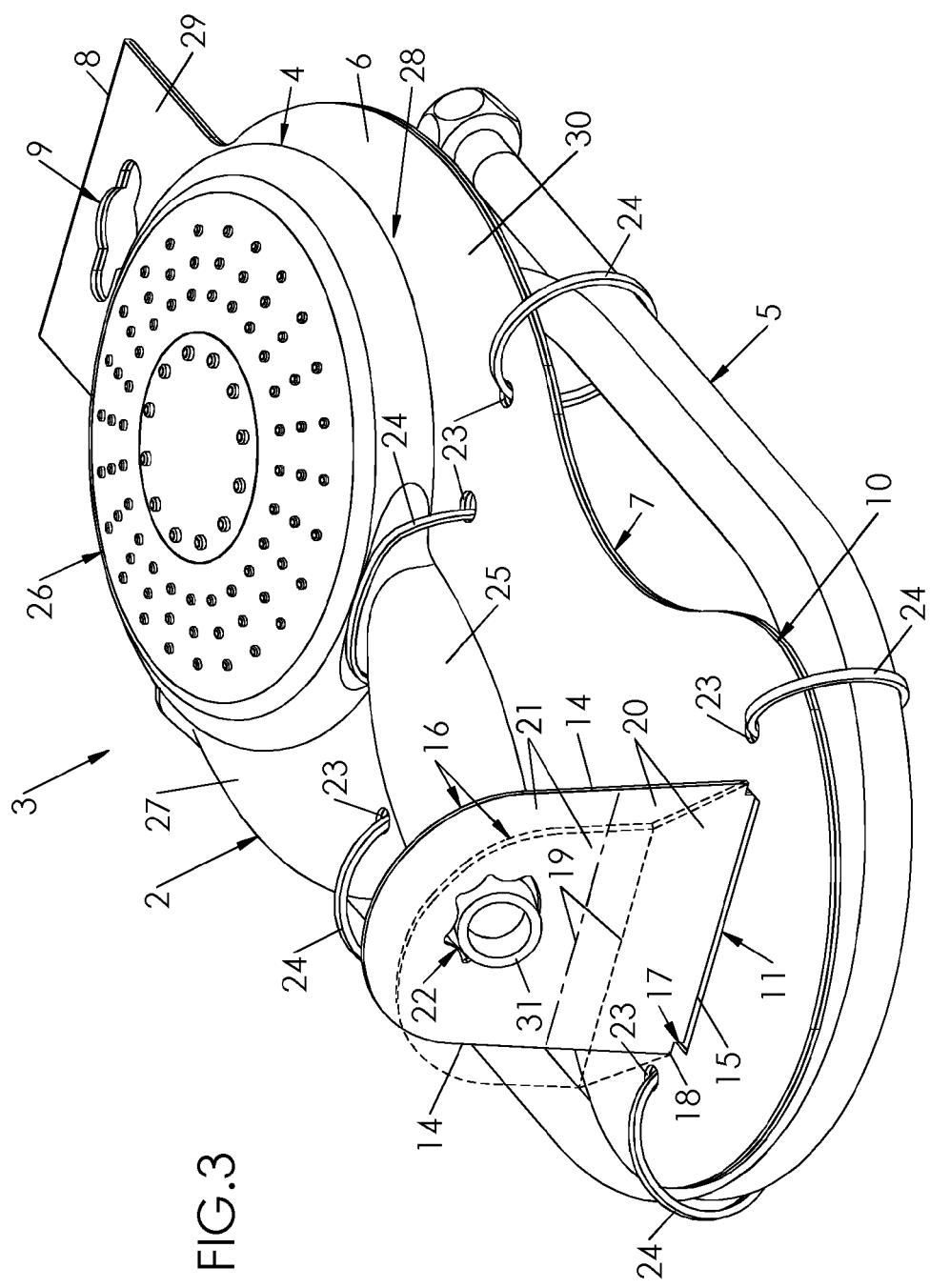


FIG.3

FIG.4

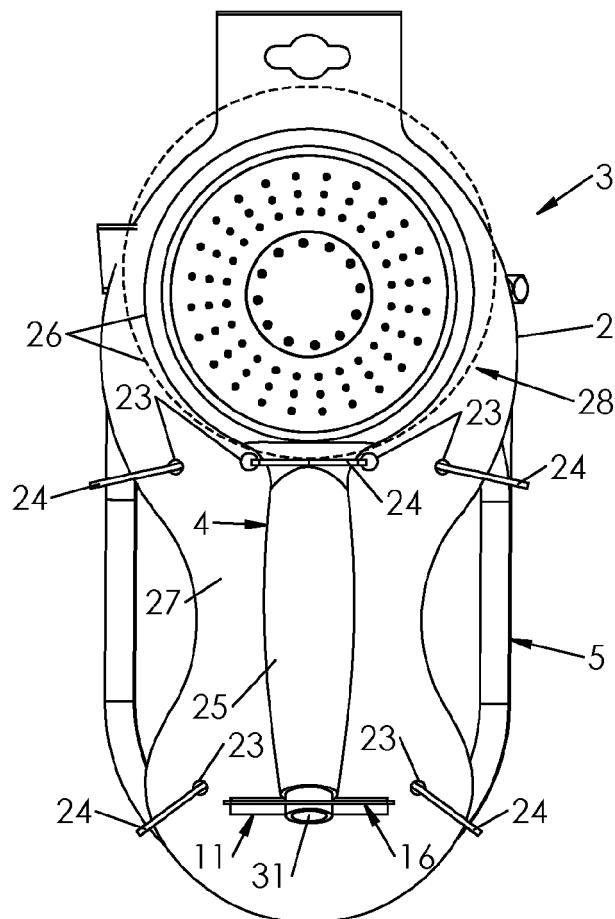
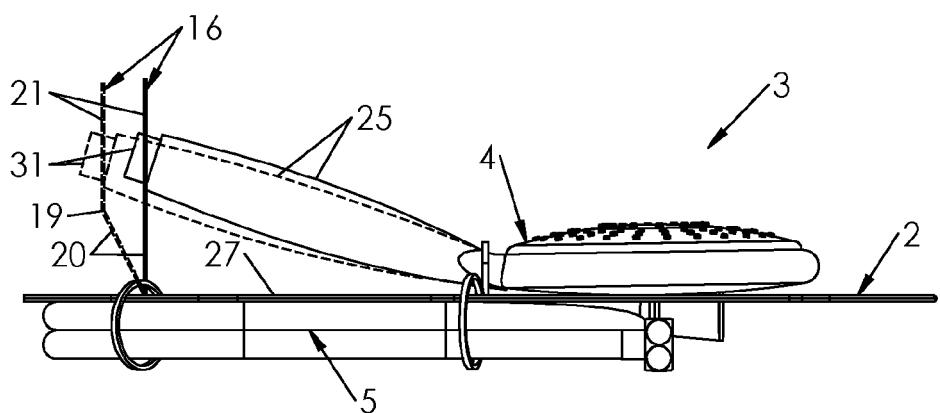
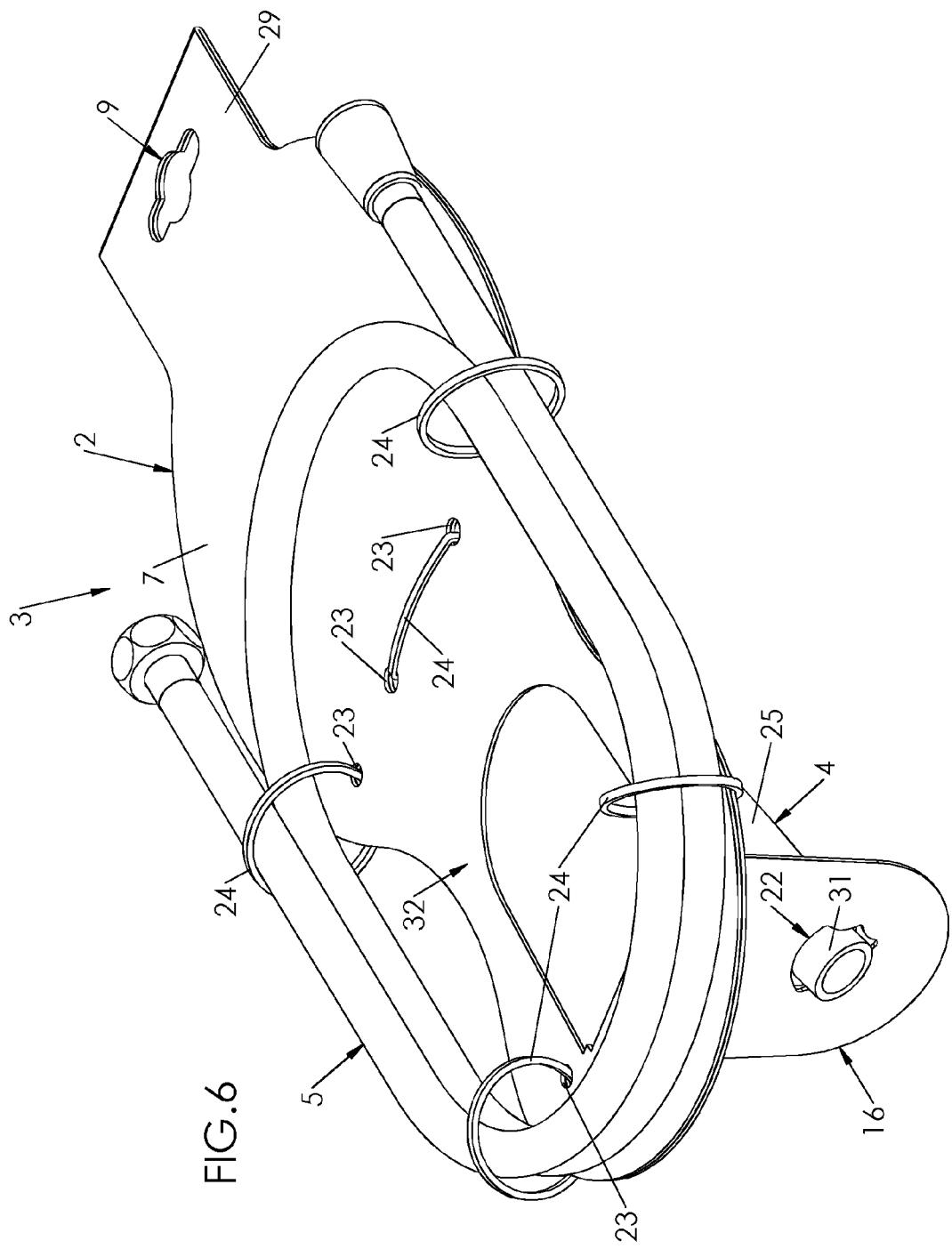


FIG.5







RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 12 16 6101

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X,D	EP 1 209 095 A1 (NEWTEAM LTD [GB]) 29 mai 2002 (2002-05-29) * figures 4-6 *	1,7,9-12	INV. B65D73/00
Y	-----	8	
Y	EP 0 521 410 A1 (HENKEL KGAA [DE]) 7 janvier 1993 (1993-01-07) * figure 6 *	8	

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
1	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
	La Haye	27 juin 2012	Bridault, Alain
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 12 16 6101

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

27-06-2012

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
EP 1209095	A1	29-05-2002	AUCUN		
EP 0521410	A1	07-01-1993	AT 126774 T 15-09-1995 DE 59203403 D1 28-09-1995 DK 0592479 T3 04-12-1995 EP 0521410 A1 07-01-1993 EP 0592479 A1 20-04-1994 ES 1022684 U 16-05-1993 ES 2077425 T3 16-11-1995 FI 940025 A 04-01-1994 GR 3017714 T3 31-01-1996 IE 922173 A1 13-01-1993 JP 3162383 B2 25-04-2001 JP H06509046 A 13-10-1994 NL 9200531 A 01-02-1993 NO 933941 A 01-11-1993 WO 9301102 A1 21-01-1993		

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2775665 [0004] [0005]
- EP 1209095 A [0005]